

EDITORIAL

DU NOUVEAU CHEZ ETIKA !

Chères et chers épargnant-e-s solidaires,

Nous avons le plaisir de vous présenter le nouvel etika info avec pas mal de nouveautés ! Nous nous réjouissons d'abord du grand nombre de crédits que nous pouvons accorder à beaucoup de projets écologiques et sociaux au Luxembourg. Ainsi etika et la BCEE ont pu octroyer, par exemple, un prêt d'un million d'euros pour la construction du premier centre commercial exclusivement biologique du Luxembourg, qui ouvrira ses portes en automne. Nous avons également été très sollicités par les entreprises et associations de réinsertion par le travail comme ProActif, Polygone ou Co-Labor, qui s'engagent pour l'insertion des chômeurs qui ont des difficultés particulières à trouver un emploi.

Nous sommes enfin très heureux de vous annoncer qu'etika s'agrandit avec l'arrivée de Stefan König qui sera chargé des relations publiques pour etika. Le renforcement de l'équipe permettra à notre association de développer d'autres projets liés à l'investissement socialement responsable au Luxembourg dont vous serez informés très prochainement.

Comme vous le constaterez, cette édition d'etika info comporte certains articles en allemand et d'autres en français : sachez que la plupart des articles parus dans etika info sera disponible dorénavant dans les deux langues (français et allemand) sur notre site Internet qui fera peau neuve sous peu et deviendra bientôt complètement bilingue !

Stefan König et Jean-Sébastien Zippert



Le site du moulin de Bigonville

NOUVEAUX CRÉDITS : ÉNERGIES RENOUVELABLES

UN NOUVEAU MOULIN À EAU À BIGONVILLE

Une nouvelle centrale hydroélectrique a été mise en production en mai dernier au moulin de Bigonville. Elle fonctionne avec deux turbines produisant 55 kilowatt/heure. Cela suffit pour fournir de l'électricité à une cinquantaine de foyers. L'électricité produite est alimentée dans le réseau Cegedel à un prix garanti de 32,76 cents au kilowatt/heure.

Pour permettre cet investissement, etika et la BCEE ont accordé un crédit alternatif de 146.800 euros sur une durée de 15 ans. Le bénéficiaire est une société anonyme intitulée « Centrale hydroélectrique - Moulin de Bigonville s.à r.l. » regroupant 3 particuliers qui ont décidé de se lancer dans cette exploitation. C'est le septième moulin à eau qu'etika soutient au Luxembourg.

Le Luxembourg est très en avance sur ses pays voisins en ce qui concerne la production d'électricité par des centrales hydroélectriques. Plus de 14% de l'énergie produite localement au Luxembourg est d'origine hydroélectrique. L'Allemagne par contre ne produit qu'à peine 4% de son besoin en énergie électrique par des centrales hydroélectriques, mais il est vrai que le Luxembourg importe 87,5% de son électricité des pays voisins (source : rapport 2005 de CEGEDEL). Aussi les autres énergies renouvelables ne représentent que 4,1%, le nucléaire un tiers et les sources fossiles presque deux tiers.

Même à l'échelle mondiale l'énergie hydraulique atteint 18% de la production totale, pendant que les sources comme le soleil, le vent, la géothermie ou bien la biomasse arrivent ensemble à un maigre taux de 2%.

page 1

NOUVEAUX CRÉDITS LE MOULIN DE BIGONVILLE

page 2

UNE CHAUDIÈRE ÉCOLOGIQUE ALIMENTE HUIT FOYERS GUTE GRÜNDE, BEWUSST BIO-PRODUKTE ZU KAUFEN

page 3

ERSTES BIO-EINKAUFSZENTRUM IN LUXEMBURG UN NOUVEAU SIÈGE POUR POLYGONE

page 4

UNE LIGNE DE CRÉDIT DE 100.000 EUROS POUR PROACTIF EIN NEUER KREDIT FÜR CO-LABOR

page 5

L'ÉQUIPE D'ETIKA S'AGRANDIT ! LES POUVOIRS PUBLICS ET L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR)

page 8

ÊTRE PAUVRE DANS UN PAYS RICHE AUGMENTATION DU TAUX DE RÉMUNÉRATION DU COMPTE EPARGNE ALTERNATIVE

UNE CHAUDIÈRE ÉCOLOGIQUE ALIMENTE HUIT FOYERS



Les pellets représentent un combustible tout à fait intéressant comparés aux énergies fossiles

110.000 EUROS POUR CHAUFFAGE AUX COPEAUX DE BOIS

L'association sans but lucratif Energie Haff Rousebourg a bénéficié d'un prêt de 110.000 euros pour l'installation d'un chauffage central aux copeaux de bois. Huit ménages à Buschdorf s'étaient mis d'accord pour l'installation d'un chauffage commun, qui fonctionne depuis le mois d'octobre de l'an dernier. L'eau chaude est distribuée aux maisons individuelles, où elle sert à la fois à chauffer l'intérieur des

pièces, et comme eau chaude de douche ou de robinet. La nouvelle installation permet la réduction de la consommation d'énergie fossile avec l'emploi d'une ressource renouvelable : les copeaux et les pellets de bois. Le combustible provient de scieries luxembourgeoises ainsi que de la forêt communale près de Buschdorf. Cela réduit les distances entre producteur et consommateur, avec une diminution significative de la consommation d'énergie nécessaire pour le transport.

Pendant les premiers mois, 20 tonnes de pellets ont été utilisées pour produire de l'eau chaude pour 16 personnes et pour la ferme de l'agriculteur biodynamique Jos Houtmann. Les pellets de bois sont de petits bâtonnets cylindriques d'un diamètre de 6 mm environ et d'une longueur de 3 à 5 cm. Ils sont fabriqués à partir de copeaux de bois non traités. La matière première ne contient ni matière synthétique, ni vernis, ni colle. Lors de la fabrication, les résidus de bois sont comprimés à haute pression et façonnés en pellets. Les liants du bois permettent aux particules de conserver une forme rigide. Quand les habitants chauffaient l'eau encore avec du mazout, ils consommaient à peu près 10.000 litres de fuel. Outre l'effet écologique positif de cette conversion, les habitants ont aussi pu réduire leur dépenses en énergie d'à peu près 50%.

La chaudière a actuellement une capacité de 90 kilowatts. Afin d'assurer un chauffage suffisant pendant les périodes de grand froid, la chaudière à bois est couplée à une chaudière à mazout. Celle-ci a consommé 3.000 litres pendant la dernière saison, ce qui représente une réduction de 70% de la consommation de mazout par rapport aux années précédentes. Cette chaudière à fuel devra probablement être remplacée avant l'hiver prochain par une deuxième chaudière aux copeaux de bois d'une capacité de 90, voire 150 kilowatts, sous réserve que les associés de l'asbl Energie Haff Rousebourg donnent leur accord. La capacité de chauffage totale serait donc au minimum doublée. L'option d'installer une chaudière à 150 kilowatts permettrait de fournir deux maisons de plus en eau chaude. Les investissements additionnels pourraient se situer entre 15.000 et 23.000 euros.

Le bâtiment où est installée la chaudière a été loué pour une durée de 25 ans, période qui correspond au temps d'amortissement de l'investissement. Jos Houtmann est un agriculteur qui est depuis des années engagé dans l'agriculture biologique et la promotion de produits bio, entre autres dans OIKOPOLIS à Münsbach.

GUTE GRÜNDE, BEWUSST BIO-PRODUKTE ZU KAUFEN

Aus gesundem Boden und gesunden Tieren gehen gesunde und geschmackvolle Nahrungsmittel hervor. Qualität, nicht Quantität ist das Hauptmerkmal von Biolandbau.

Biolandbau baut den Boden auf. Im Unterschied zur konventionellen Landwirtschaft verzichtet der Biolandbau auf chemisch-synthetische Dünger und Pestizide. Das schont das Grundwasser, denn es werden nicht ständig Nitrat- und Pestizidrückstände aus dem Boden ausgewaschen. Biolandbau achtet auf einen geschlossenen Kreislauf zum Erhalt der Bodenfruchtbarkeit. Durch angepasste Fruchtfolgen mit organischen Rückständen aus den Pflanzen sowie Dünger von biologisch ernährten und artgerecht

gehaltenen Tieren wird ein Humusreservoir aufgebaut. Ein humusreicher Boden kann große Mengen Wasser speichern und so Klimaextreme abpuffern; bei Überschwemmungen kann er viel überschüssiges Wasser aufnehmen und bei Trockenheit bietet er umfangreiche Wasserreserven.

Während der Einsatz mineralischer Dünger und synthetischer Schädlingsbekämpfung- und Pflanzenschutzmittel die Artenvielfalt gefährdet, wird beim Biolandbau gerade die Vielfalt der Arten genutzt, um z.B. Schädlingsaufkommen in Grenzen zu halten. Auch der hohe Energieeinsatz für die Herstellung stickstoffhaltiger Mineraldünger wird beim Biolandbau eingespart. Biolandbau ist frei von Gentechnik.

Biolandbau respektiert Lebewesen. Anstatt eine große Zahl von Tieren auf kleinem Raum zu halten und langen Transportwegen auszusetzen, haben die Tiere im Biolandbau ausreichend Platz und Bedingungen, um angeborenes und erlerntes Verhalten auszuleben. Sie werden biologisch unter Verzicht auf antibiotische und hormonelle Leistungsförderer ernährt. Kranke Tiere werden, sofern es möglich ist, mit Naturheilverfahren behandelt. Transportwege werden prinzipiell auf ein Minimum reduziert.

Stark gekürzter Auszug aus Agrikultur Oktober 2003 N°9/10. Veröffentlicht mit freundlicher Genehmigung von Agrikultur

BALDIGE ERÖFFNUNG DES ERSTEN BIO-EINKAUFSZENTRUMS IN LUXEMBURG OIKOPOLIS II IN MÜNSBACH



Der Bau von OIKOPOLIS II

Das erste Einkaufszentrum in Luxemburg, in dem alle Geschäfte ausschließlich Bio-Produkte anbieten, wird im Herbst seine Pforten in Münsbach öffnen. Auf einer Gesamtfläche von knapp 1.000 qm werden die Kunden zwei Läden und ein Bio-Restaurant vorfinden. Die Gesamtinvestitionssumme beträgt rund 4,2 Millionen Euro, von denen wiederum 1 Million durch etika mit 0,25% Zinsvergütung gefördert wird. Dies ist die maximale Summe, die etika mit einer Zinsvergütung einem einzelnen Projekt zukommen lässt. Die Rückzahlung erstreckt sich über einen Zeitraum von 15 Jahren. Im Einkaufszentrum mit dem Namen

OIKOPOLIS II findet der Kunde auf einer Verkaufsfläche von 550 qm einen NATURATA-Supermarkt, einschließlich Metzgerei, sowie auf 230 qm im Obergeschoss ein Geschäft, welches Naturtextilien, Spielzeug, Bücher und Geschenkartikel anbietet. Hier befindet sich auch ein Bio-Restaurant mit einem Gastraum von 80 Plätzen und 30 Plätzen auf der Terrasse. Das reichhaltige Angebot an verschiedenen Speisen enthält sowohl Vegetarisches, als auch Gerichte und ganze Menüs mit Fleisch und Fisch – natürlich - soweit wie möglich - alles Produkte aus der biologischen Landwirtschaft.

OIKOPOLIS heißt der Standort in Münsbach, an dem alle Wertschöpfungsstufen zusammengeführt werden: vom Produzenten, Weiterverarbeiter, Verpacker (BIOG Bio- Bauere-Genossenschaft) über den Großhandel (BIOGROS), den Einzelhandel (NATURATA) und Dienstleister (Restaurant) hin zum Kunden. Bereits seit 2001 befindet sich OIKOPOLIS I mit einer Gesamtfläche von ca. 1.700 qm, am gleichen Ort im Parc d'activité Syrdall in Münsbach. Mit der Eröffnung des Einkaufszentrums im Herbst erhöht sich die Fläche auf insgesamt mehr als 2.500 qm.

ERRATUM

Dans le dernier numéro d'etika info daté de décembre 2005, une ambiguïté dans l'article intitulé « Un nouveau magasin pour NATURATA à FOETZ » laissait entendre que la préparation de la viande dans la boucherie de NATURATA permettait l'usage d'additifs chimiques tels que nitrites, phosphates, conservateurs et rehausseurs de goût, conservateurs et arômes artificiels. C'est bien évidemment le contraire qu'il fallait comprendre, et certains de nos lecteurs attentifs n'ont pas manqué de nous le faire savoir ! Nous nous excusons auprès de vous et de NATURATA pour cette erreur et veillerons à ce que la qualité des numéros d'etika info présents et futurs revienne au meilleur niveau !

EIN NEUER FIRMENSITZ FÜR POLYGONE



Le nouveau siège de Polygone à Mersch

Etika und die BCEE haben der Firma Polygone aus Mersch einen Kredit in Höhe von 400.000 Euro gewährt. Diese Summe ist Teil einer Gesamtinvestition von fast zwei Millionen Euro in einen neuen Firmensitz. Auf diesem Weg will das Unternehmen langfristig Stabilität schaffen und Arbeitsplätze sichern.

Polygone ist eine Firma der Sozialwirtschaft, die im Artikel 2 ihrer Statuten, festgelegt hat: „Die Gesellschaft hat zum Ziel, Menschen mit geringen Chancen auf dem Arbeitsmarkt in ebendiesen zu integrieren.“

Zielgruppe von Polygone sind Arbeitslose, die besondere Schwierigkeiten haben im ersten Arbeitsmarkt Fuß zu fassen, wie beispielsweise ältere Arbeitslose. Mit ihnen schließt das Unternehmen reguläre, unbefristete Arbeitsverträge (CDI) ab, wohingegen die jüngeren lediglich einen auf maximal 24 Monate befristeten Arbeitsvertrag erhalten. Mit dieser sozialen Betriebspolitik unterscheidet sich Polygone signifikant von der Mehrheit der Betriebe in Luxemburg. Über die Hälfte der Belegschaft kommt aus der so genannten Zielgruppe der Arbeitslosen zwischen 50 und

65, die sehr häufig von Langzeitarbeitslosigkeit betroffen sind. Bereits seit 1981 engagiert sich das Unternehmen für Erwerbslose. Trotz eines starken sozialen Engagements gegenüber seinen Mitarbeitern erzielt Polygone Gewinne ohne staatliche Zuschüsse. Das zeigt, dass ein Unternehmen der Sozialwirtschaft durchaus auch wirtschaftlich gedeihen kann.

Seit dem Jahr 2000 hat Polygone seine Belegschaft von 80 auf 115 erhöht. Dies entspricht einem Zuwachs von 45%. Das Unternehmen bietet Dienstleistungen im Umweltbereich an, wie beispielsweise das Einsammeln und Trennen von Müll, die Vermietung mobiler DIXI -Toilettenhäuschen oder die Instandhaltung öffentlichen Raums.

UNE LIGNE DE CRÉDIT DE 100.000 EUROS POUR PROACTIF

Une ligne de crédit de 100.000 euros avec une bonification de 0,25% a été accordée à l'asbl ProActif de Schiffange. ProActif dispose d'une ligne de crédit d'un montant d'un million d'euros, dont 100.000 bénéficient de la réduction d'intérêts. Ce plafond de 100.000 euros a été fixé par le comité de crédit de etika car la capacité du financement du mécanisme Epargne Alternative ne permettait pas de couvrir la totalité de la demande de ProActif.

L'objet social de l'association est la réinsertion des chômeurs sur le premier marché du travail, c'est-à-dire le marché du travail classique, où les demandeurs d'emploi se trouvent en concurrence entre eux face à des employeurs qui offrent des postes. Par le deuxième marché du travail on comprend celui qui est subventionné par l'Etat ou des a.s.b.l. Ces subventions visent à combler le décalage entre l'offre et la demande d'emploi.

ProActif soutient en particulier des chômeurs, qui en raison de leur situation spécifique ont des difficultés parfois insurmontables à rentrer directement dans le premier marché du travail. Ces problèmes d'insertion sont souvent dus à l'âge, au surendettement, à des dépendances, comme

alcool et/ou drogues, au manque d'une formation adéquate, à des handicaps ou à un chômage de longue durée.

Les chômeurs qui souhaitent être embauchés par ProActif doivent être inscrits à l'Administration de l'Emploi (ADEM). Les différentes commissions d'embauche de ProActif décident ensuite sur les demandes.

A la fin de l'année 2005 ProActif employait 436 personnes, dont 303 anciens demandeurs d'emploi. Au cours de l'an dernier 194 chômeurs ont été nouvellement recrutés. En total l'association avait 618 collaborateurs durant l'année 2005. Cela représente une augmentation de 50 personnes par rapport à l'année précédente.



ProActif forme à divers métiers du bâtiment

EIN NEUER KREDIT FÜR CO-LABOR

Die Kooperative Co-Labor mit Sitz in Luxemburg Stadt hat einen Kredit in Höhe von 100.500 Euro erhalten. Das soll ihr ermöglichen Langzeitarbeitslose in den ersten Arbeitsmarkt wieder einzugliedern. Etika und BCEE haben den Kredit für die Dauer von 5 Jahren mit einem um 0,25 Prozentpunkte reduzierten Zinssatz gewährt.

Co-Labor beschäftigt gegenwärtig 84 Personen - 36 davon in verschiedenen Eingliederungsprogrammen, wie die Ausbildung Jugendlicher und Erwachsener oder einem Contrat d'Auxiliaire Temporaire (CAT). Nach den Statuten der Kooperative müssen mindestens 30% der Belegschaft in Eingliederungsprogrammen beschäftigt werden. Effektiv liegt dieser Satz aber wesentlich höher und erreicht fast 43%. Die Mehrheit der angebotenen Arbeitsplätze verlangt keinerlei Vorkenntnisse oder Vorbildung. Dieser Umstand erleichtert der Zielgruppe von Co-Labor signifikant den Zugang zu einem Arbeitsplatz.

Co-Labor ist in den Bereichen Gartenbau und Forstwirtschaft tätig. Dazu gehören die Anlage und Pflege von Grünflächen, der Bau von Terrassen oder Gartenteichen, sowie die Gartenpflege, um nur einige Beispiele zu nennen. Mit diesen Aktivitäten erzielt die Kooperative fast 80% ihres Gesamtumsatzes.

Neben dem sozialen Engagement wurde der Kredit aber auch aufgrund anderer Kriterien gewährt. So unterhält Co-Labor beispielsweise einen Obst- und Gemüsegarten und vermarktet die biologisch angebauten Produkte.

Die Entscheidungen innerhalb von Co-Labor werden gemeinschaftlich im Verwaltungsrat gefasst, der mehrheitlich aus Mitgliedern der Belegschaft besteht. Hinzu kommt externe Fachkunde durch Experten, wie Wirtschaftswissenschaftler oder Erzieher.

Seit 1983 haben über hundert Menschen durch die Arbeit von Co-Labor einen Job im ersten Arbeitsmarkt finden können.

Neben dem gewährten Kredit haben etika und die Sparkasse zugestimmt Co-Labor auf den von 100.000 auf 200.000 Euro aufgestockten Dispositionskredit einen reduzierten Zinssatz zu gewähren. Schon seit 1998 profitiert Colabor von einer Zinsreduzierung auf Dispositionskredite.

L'ÉQUIPE D'ETIKA S'AGRANDIT !

Depuis le 1er juin l'équipe salariée d'etika s'est agrandie avec un nouveau collaborateur. Stefan König s'occupe dorénavant des relations publiques de l'association. La création de ce poste a été décidée par le Conseil d'Administration suite à une charge de travail toujours grandissante.

Le but de la nouvelle tâche est essentiellement de mieux faire connaître le travail d'etika à un plus grand public et de sensibiliser de potentiels investisseurs aux investissements socialement responsables. Stefan travaillera de concert avec Jean-Sébastien pour faire mieux connaître l'association et le compte Epargne Alternative.

Le parcours universitaire de Stefan est exceptionnel : après avoir passé son bac en Italie, il a achevé avec succès ses études en économie et politique à la prestigieuse London School of Economics. Il a passé un an à l'Institut d'Études Politiques (Sciences-Po) de Paris et s'est déplacé en Espagne. Avant son arrivée chez etika, il travaillait comme journaliste et rédacteur-en-chef auprès de la chaîne de télévision Antenne West de Trèves, et pour le Saarländischer Rundfunk de Sarrebruck. Stefan est venu travailler chez etika parce qu'il souhaitait s'engager dans une profession qui ait du sens pour lui : nous lui souhaitons bon accueil !



Jean-Sébastien et Stefan constituent la nouvelle équipe de etika !

RÉFLEXION SUR L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

LES POUVOIRS PUBLICS ET L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR)

Les intervenants du séminaire organisé par etika en décembre dernier à Luxembourg ont démontré, arguments et retour d'expériences à l'appui qu'une intervention publique adaptée en faveur de l'ISR pouvait transformer très sensiblement les comportements d'une société vers la prise en compte de facteurs de durabilité. Cet article est paru sous une forme condensée sous le titre « Promouvoir l'ISR pour une société durable » dans le supplément Finances du Lëtzebuurger Land daté du 19 mai 2006.

C'est devant un public attentif composé aussi bien de parlementaires, de représentants du secteur public (attachés ministériels et gestionnaires de fonds publics) comme privé - dont de nombreux représentants de la place financière - que les orateurs invités par etika ont décrit les expériences menées par les autorités publiques dans leur pays pour favoriser l'investissement socialement responsable.

Ces orateurs, qui sont venus de Belgique et des Pays-Bas, ont été des pionniers dans la promotion des ISR au sein de l'Union européenne. Leurs autorités publiques ont concentré leurs efforts sur deux principaux leviers :

1. le levier fiscal, améliorant l'attractivité de tels placements pour les épargnants en particulier : c'est sur ce levier que se sont concentrés les Pays-Bas, en allégeant le montant des plus-values fiscales des projets sociaux et environnementaux, leur donnant ainsi la même rentabilité après impôts qu'un projet traditionnel ;

2. le levier de l'investissement des fonds publics et para-publics, appliquant des critères sociaux et environnementaux dans la gestion de l'argent de la collectivité : la Belgique a mis en place des pratiques allant dans ce sens. Ainsi la politique d'investissement du fonds destiné à gérer l'Assurance Maladie en Flandre (Vlaamse Zorgfonds) est régie sur une sélection d'entreprises reconnues pour leurs performances socio-environnementales supérieures à d'autres entités présentes dans le même secteur industriel et la même zone géographique.

LES INTERVENANTS QUI ONT AIMABLEMENT RÉPONDU À L'INVITATION DE ETIKA FURENT :

- Bernard Bayot, directeur du Réseau pour le Financement Alternatif en Belgique. Juriste de formation, il dirige plusieurs travaux de recherche dans le domaine de l'investissement socialement responsable incluant les aspects législatifs en Belgique;
- Theo van Bellegem, qui travaille au sein du ministère de l'environnement des Pays-Bas, au sein du département de l'économie et des technologies. Titulaire d'un diplôme universitaire en droit et en biotechnologies, il a été un des principaux instigateurs des législations en faveur des ISR dans son pays. Ceux-ci ont connu une croissance spectaculaire comparée aux investissements traditionnels;

- Marc Bontemps, directeur de l'agence de rating socio-environnemental Ethibel depuis 2004. Il capitalise vingt-cinq années d'expérience aussi bien dans le domaine de l'audit comptable que de la direction d'ONG. Il a également exercé ses talents en tant qu'enseignant en milieu universitaire;
- Jan Depoortere, directeur du Fonds de l'Économie Sociale et Durable (FESD) en Belgique depuis juin 2005. Il a auparavant travaillé dans le domaine de l'investissement responsable et l'économie sociale au niveau belge et européen.

Tous ont démontré, chiffres à l'appui et sans cacher les difficultés qu'ils ont rencontrées et surmontées, que chaque Etat et gouvernement dispose d'une large palette d'outils à sa disposition pour favoriser les ISR. Ces outils, dont certains se concrétisent sous forme de partenariats publics-privés (PPP), ne sont non seulement pas coûteux en termes de dépenses publiques, mais représentent de surcroît un puissant levier pour faire évoluer les comportements des investisseurs privés (particuliers et surtout institutionnels), au point de transformer radicalement les pratiques d'investissements des banques traditionnelles. Les intervenants se sont relayés la parole pour marquer le public par quelques idées fortes à l'encontre de préjugés courants sur les performances des ISR comparés aux investissements traditionnels.



La collectivité assume toujours financièrement les externalités négatives des catastrophes écologiques (photo Exxon Valdez Oil Spill Trustee Council)

LE BIEN FONDÉ POUR LES POUVOIRS PUBLICS DE FAVORISER LES ISR

Comme l'a déclaré Marc Bontemps, un gouvernement, quelle que soit sa couleur politique, a la responsabilité de garantir à la population dont il a la charge une sécurité civile et une cohésion sociale, cohésion permettant une cohabitation harmonieuse de toutes les couches de la société. Un phénomène d'exclusion sociale peut conduire à des explosions très violentes (exemple récent : les émeutes dans les banlieues en France) dont les conséquences désastreuses sur le court et moyen terme seront chèrement prises en charge par la collectivité, c'est-à-dire par l'Etat. C'est encore la collectivité qui en cas de catastrophe écologique (naufrage de pétrolier) ou sanitaire (maladie de la vache folle, épizootie de grippe aviaire) sera en première ligne pour assumer financièrement ; donc si celle-ci favorise des investissements qui ont justement pour objet de limiter la probabilité d'irruption de telles catastrophes, c'est un investissement préventif infiniment moins coûteux qu'un traitement curatif qui sera appliqué dans l'urgence. Il est prouvé par exemple que l'argent investi dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, dont une des missions est l'emploi de chômeurs de longue durée, sera plus profitable à toute la société que le traitement du chômage de masse avec ses conséquences (développement de la petite et moyenne délinquance, alcoolisme, troubles psychi-

ques) très lourds à gérer pour la société. Le système financier traditionnel ne prend pas en compte le coût des externalités sociales et environnementales, sinon les entreprises « vertes » et socialement avancées seraient de loin les plus rentables !

DÉTERMINER DES CRITÈRES DE SÉLECTION : UN TRAVAIL DE FOND

Qu'est ce qui peut être considéré comme un critère d'acceptation ou d'exclusion ? Cette question est fondamentale et le moins que l'on puisse en dire est que cette notion peut apparaître bien floue. Et pourtant nos voisins belges et néerlandais ont surmonté cette difficulté.

Tous les intervenants du séminaire s'accordent à dire que la définition de critères de sélection doit se faire en respectant certaines règles de base :

- raisonner en termes de projets plus qu'en termes de société ou d'organisation à financer : le projet peut-il à terme proposer une valeur ajoutée pour la collectivité en termes de plus-value sociale ou environnementale ?
- rester stable et cohérent : un système dont les critères évoluent sans arrêt inspirera la défiance des investisseurs ;
- s'accorder une transparence maximale : publier et justifier les critères choisis facilite leur acceptation ;
- autant que possible se donner des critères de sélection simples : les plus simples restent les critères d'exclusion (pas

de fabrication d'armes...). Les critères simples évitent un travail bureaucratique et permettent une prise de décision rapide (il ne faut que 6 semaines au gouvernement néerlandais pour donner un avis sur un projet)

- utiliser autant que possible des critères de sélection existants et donc bien rodés (ex. : critères du gouvernement pour accorder des subsides à l'agriculture biologique)
- la rentabilité du projet doit être dans une échelle précise : si celle-ci est très élevée, elle trouvera de toute façon des investisseurs sur le marché traditionnel.

Les pouvoirs publics ont aussi la possibilité de confier la tâche de la définition des critères à un acteur externe issu du secteur privé. Ainsi le FESD et le fonds d'assurance maladie Vlaamse Zorgfonds ont quant à eux décidé de déléguer le filtrage des projets et des entreprises qui les portent à des acteurs dont c'est le métier :

- c'est ainsi que le FESD « sous-traite » la sélection des entreprises éligibles aux acteurs belges de la finance sociale comme le Credal ou Hefboom. Ces entités qui ne sont pas des établissements financiers mais des sociétés coopératives intégrées à l'économie sociale et solidaire capitalisent des années d'expérience dans l'évaluation d'entreprise de ce secteur et sont bien mieux à même de juger de la viabilité économique et de la plus-value sociale de ce type d'entreprises.
- le fonds para-public d'assurance maladie flamand (Vlaamse Zorgfond) a quant à lui décidé de confier cette tâche à l'agence indépendante Ethibel qui sélectionne les actions et obligation d'entreprise composant le fonds.

LA QUESTION DU RENDEMENT FINANCIER

Lorsque le législateur néerlandais a créé les Green Funds en 1995, il était parti d'un constat assez simple : si la plupart des entrepreneurs souhaitant développer des projets sociaux et environnementaux avaient des difficultés à trouver un financement, c'était tout simplement parce que leurs projets, qui étaient économiquement viables étaient moins rentables que les projets classiques et se voyaient donc octroyés des prêts à des taux élevés ou pas de prêts du tout. Dans tous les cas de figure leur développement était grevé par la difficulté de cet accès au crédit. Les pouvoirs publics néerlandais ont donc décidé de soutenir ces projets non pas en les subventionnant directement (ce qui est le mode le plus courant utilisé par un gouvernement

pour soutenir un secteur donné) mais en proposant un avantage fiscal sur la plus-value financière tel que l'investisseur n'ait plus à se déterminer sur un dilemme (un projet traditionnel mais rentable ou un projet « vert » avec un sacrifice financier) puisque le rendement financier des deux projets après impôts est le même ! L'intérêt pour l'Etat de passer par le levier de l'investissement est multiple :

- il rend public de manière plus transparente les activités qu'il entend soutenir (et pénalise donc indirectement les activités socialement ou environnementalement néfastes);
- il implique dans le jeu deux nouveaux acteurs :
 - le secteur financier privé qui est tenu de se faire labelliser ses fonds «verts» par l'Etat néerlandais pour que ceux-ci bénéficient de l'abattement fiscal et
 - l'investisseur (particulier ou institutionnel) qui est responsabilisé dans sa sélection de projet et son acte d'investissement
- enfin il crée un appel de fonds qui va influencer par ricochet tout le secteur de l'investissement.

ELABORER DES PARTENARIATS PUBLICS-PRIVÉS ÉQUILIBRÉS

Un élément déterminant du succès de tout partenariat public-privé (PPP) consiste en une bonne répartition des tâches entre l'autorité publique, le secteur financier et l'investisseur. L'exemple néerlandais des Green Funds s'est révélé fructueux en exploitant au mieux les compétences de chaque acteur : le gouvernement fixe les normes de sélection et valide les projets proposés par les banques qui, quant à elles ne sortant pas de leur métier d'analystes, en évaluant le projet sur des critères financiers. Enfin l'investisseur place son argent en se reposant sur les garanties éthiques et financières apportées par les deux premiers acteurs. Chaque acteur conserve ainsi son degré d'autonomie maximal et le gouvernement, souvent accusé d'empiéter sur le libre marché, non seulement ne bride pas mais stimule l'initiative privée.

Le PPP cumule ainsi d'autres avantages :

- il permet au secteur financier de développer son savoir-faire sur un domaine (l'ISR) qu'il aurait négligé en temps normal;
- il rend visible et crédibilise auprès du grand public tout un secteur de création de richesses qui ne sacrifie pas le nécessaire profit aux impératifs du développement durable.

Il est intéressant de noter que le secteur privé traditionnel a réagi à ces nouvelles réglementations par différentes étapes :

- l'indifférence : qu'avons-nous à faire ce de type de placements ?
- l'hostilité : comment l'Etat se permet-il de fausser le libre marché avec des avantages fiscaux pour ces placements ?
- et enfin par approbation car cet avantage fiscal, une fois bien exploité commercialement, allait stimuler le marché et augmenter les montants globaux investis en attirant des investisseurs qui seraient peu être partis ailleurs.

Pour toutes ces raisons, nous pouvons recommander l'utilisation de PPP pour favoriser un secteur, car son effet de levier est bien plus puissant que la traditionnelle politique de subventions publiques. L'Etat néerlandais par exemple avait pour objectif de favoriser la construction de logements durables, en respectant des critères écologiques comme une meilleure consommation d'énergie, l'utilisation de matériaux plus faciles à recycler, etc.... Au lieu de subventionner par un apport de fonds publics direct un investissement privé (pour une installation de panneaux photovoltaïques par exemple), ils prirent la décision de favoriser la construction de telles maisons par des taux bonifiés sur base d'un benchmark de performance environnementale, en laissant à l'acheteur de la maison et aux corps de métiers du bâtiment (architectes,

chauffagistes, etc.) le libre choix des technologies à utiliser du moment qu'ils pouvaient justifier d'une meilleure performance écologique comparé à une maison traditionnelle. Le résultat a permis de créer à partir d'un marché inexistant, des emplois qualifiés dans le secteur du bâtiment durable et de faire progresser considérablement les performances énergétiques de ces bâtiments.

UNE CRÉATION D'OFFRE... QUI CRÉE UNE DEMANDE EN RETOUR

Ce qui a été encore plus remarqué dans le cas des Green Funds, c'est que ceux-ci avaient dépassé les objectifs escomptés à terme de levée de fonds dans un laps de temps très court. Les banques étaient d'abord inquiètes par ce succès inattendu : à quoi bon lever des fonds si les projets verts n'existent pas ? Or les mois qui ont suivi ont montré un entraînement des entrepreneurs « traditionnels » qui ont vite compris leur intérêt d'adapter leur comportement social et éthique pour profiter de crédits à taux réduits. En 2004, cette législation a permis une croissance spectaculaire pour les ISR aux Pays-Bas (14%), portant à 4,1 milliards d'euros le montant des sommes ainsi placées. La « perte » financière liée à l'exonération fiscale s'est finalement révélée être un excellent investissement : une étude conduite par KPMG a montré que pour 1 euro d'engagé par le ministère, 40 euros étaient engagés par le secteur privé.



Un immeuble passif à Freiburg en Allemagne (photo : Fraunhofer Institut für Solare Energie Systeme)

DES OPPORTUNITÉS À SAISIR POUR LE LUXEMBOURG

En fin de matinée, la question de la transposabilité de telles pratiques au contexte légal, fiscal et légal du Luxembourg a été posée par l'animateur du séminaire Marc Elvinger. Il ressort que le Luxembourg, grâce à son savoir faire mondialement reconnu en matière de gestion de fonds d'investissement, pourrait se positionner comme spécialiste de l'ISR, d'autant que ces placements connaissent un succès croissant en Europe. Le récent intérêt que la place financière a marqué pour la microfinance, et le projet de loi déposé par le Parti Socialiste en faveur d'une exonération de taxe d'abonnement pour les fonds dédiés à la microfinance sont en ce sens des avancées appréciables qu'il conviendra d'élargir en prenant en compte

tous les champs couverts par l'ISR. Concernant le marché intérieur luxembourgeois, qui n'est pas comparable à celui de ses proches voisins, Marc Elvinger a souligné qu'un important effort de promotion de l'ISR reste à mener. Pour l'ancien président de etika, un instrument d'incitation fiscale inspiré de l'ancienne loi Rau constituerait un puissant levier de promotion. « Mais il n'y a aucune raison d'attendre que les pouvoirs publics soient intervenus par des mécanismes fiscaux pour se placer sur le secteur », a-t-il souligné, puisque « le rendement de tels produits n'est généralement pas plus faible que celui de placements traditionnels ». Or, etika constate que si les banques de la place offrent, sur d'autres marchés européens, plusieurs produits relevant de l'ISR, très peu d'efforts de promotion sont faits en direction de la clientèle locale. L'association dé-

plore également le faible engagement des autorités publiques luxembourgeoises en matière de sensibilisation à l'ISR et en appelle à leur « responsabilité ». « Il faut obtenir du gouvernement qu'il se positionne sur le principe et qu'il s'implique par ailleurs dans la recherche de solutions pour favoriser l'ISR au Luxembourg », affirme Marc Elvinger, qui se déclare par ailleurs convaincu que « le paysage va fortement changer dans les dix prochaines années ». Il convient plus d'informer celui-ci sur les avantages de tels placements. Ce travail de sensibilisation revient aux autorités publiques qui peuvent donner l'exemple en investissant une partie ou la totalité de leurs fonds publics ou parapublics avec des critères sociaux et environnementaux. Forte du succès de ce séminaire, etika va continuer son travail de pédagogie auprès des décideurs politiques et économiques du Luxembourg.

RÉFLEXION SUR LA SITUATION SOCIALE AU LUXEMBOURG

ÊTRE PAUVRE DANS UN PAYS RICHE

Le Grand-Duché de Luxembourg est pro capita un des plus riches pays au monde. Avec un PIB moyen de 57.704 d'euros en 2004 les Luxembourgeois gagnaient 66% plus que leurs voisins allemands avec 28.605 dans la même année, français avec 29.554, ou encore belges avec 30.851 euros par an (source : OCDE).

Les transferts sociaux sont également très importants au Luxembourg. Les différents types de ces transferts permettent d'amoin-drir les inégalités de revenus existantes, sans vouloir les éliminer. Le risque de tomber dans la pauvreté au Luxembourg est effectivement diminué d'approximativement 50% grâce à ces transferts. Cependant selon une étude du Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio Economiques (CEPS) 47.000 personnes au le Grand-Duché sont exposées au risque de pauvreté, soit 11% de la population totale.

Pourtant il ne faut pas confondre le concept de risque de pauvreté avec la pauvreté même. Selon une définition généralement acceptée on dit qu'une personne vit avec un risque de pauvreté quand son revenu mensuel disponible est situé en dessous de 60% du revenu médian. Comme les 50% les plus riches gagnent une proportion supérieure aux 50% des moins riches, le revenu médian se situe logiquement toujours au-dessous du revenu moyen. Le revenu moyen correspond au PIB moyen de presque 60.000 euros, pendant que le revenu médian est d'à peu près de 27.000, le seuil de risque de pauvreté au Luxembourg se situe donc à environ 16.000 euros pour une

personne seule, à 24.500 pour un couple et 29.400 pour un couple avec enfant.

Les groupes les plus exposés au risque de pauvreté sont les jeunes de moins de 15 ans, les familles monoparentales et les chômeurs.

Mais la pauvreté au Luxembourg comme partout ailleurs n'a pas seulement une dimension quantitative en termes de revenu, mais aussi une problématique qualitative. Ainsi la pauvreté n'est pas uniquement mesurable en chiffres, car un revenu mensuel de, mettons, 800 euros peut être beaucoup dans une situation et très peu dans une autre. Un étudiant, par exemple, qui touche 800 euros de ses parents ne vit évidemment pas la même situation qu'un chômeur de longue durée qui touche la même somme.

En premier lieu cela est dû à la perception de sa situation individuelle. L'étudiant est probablement entouré d'autres étudiants ou de gens de son âge, qui auront dans la plupart des cas un niveau de revenu à peu près comparable au sien. Donc par rapport à son entourage il ne se sent pas pauvre. Le chômeur au contraire pourrait se sentir marginalisé par rapport à une société qui privilégie les « gagnants ».

En deuxième lieu l'étudiant ou l'apprenti, ayant un revenu faible, vivent dans l'attente de voir celui-ci augmenter en peu de temps. Cette perspective positive leur permet de juger leur situation actuelle comme n'étant pas une situation de pauvreté. Le chômeur de longue durée n'a pas la même perspective de voir augmenter ses reve-

nus d'une manière significative à une date fixée et prochaine. C'est ce manque de perspective qui intensifie le sentiment de vivre dans la pauvreté.

VOTRE COMPTE EPARGNE ALTERNATIVE

AUGMENTATION DU TAUX DE RÉMUNÉRATION DU COMPTE EPARGNE ALTERNATIVE

Comme vous l'avez constaté, les taux directeurs de la Banque Centrale Européenne ont augmenté trois fois depuis le début de l'année. La BCE a répercuté cette hausse sur la rémunération de l'épargne traditionnelle comme pour le compte d'Épargne Alternative (EA). A cette occasion, le conseil d'administration de etika a décidé de maintenir la bonification à 0,25%. Cette décision a été prise pour favoriser la venue de nouveaux épargnants, rendant la différence de rémunération d'un compte EA avec un compte traditionnel minime, soit 1,75% pour le compte EA contre 2,00% pour un compte d'épargne traditionnelle en date du 1^{er} juillet 2006... Comme nous avons un excellent taux de conversion de notre épargne en crédit (presque 80% au 30 juin 2006) il est important de récolter de nouveaux fonds de manière à assurer le financement de nouveaux projets. N'hésitez pas à le faire savoir à vos proches et ami-e-s qui souhaitent faire un placement utile et sûr !

IMPRESSUM

Den etika-info as a periodescht Informations- a Motivationsblatt fir d'Membere vun etika asbl a fir d'Titulaire vun engem alternative Spuerkont. **EDITEUR** etika asbl, 55, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Tel/Fax : 29 83 53, www.etika.lu, contact@etika.lu **LAYOUT** Cropmark **REDAKTION** Stefan König a Jean-Sébastien Zippert **DROCK** rapidpress, Bertrange.